



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU -
EXERCICE 2017

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le budget primitif du Service de l'Eau a été établi sur la base des évolutions tarifaires proposées au Conseil Municipal du 1er décembre 2016.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de budget primitif qui vous est soumis.

Le compte de gestion 2016, le compte administratif 2016 étant adoptés à la même séance, une reprise des résultats 2016 sera effectuée dans le budget primitif 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De voter le budget du Service de l'Eau pour l'exercice 2017.

ARTICLE 2 : D'arrêter les recettes et les dépenses d'exploitation à la somme de **2 223 087,44 euros HT**.

ARTICLE 3 : D'arrêter les recettes et les dépenses d'investissement à la somme de **1 372 381,22 euros HT**.

ARTICLE 4 : Soit un budget global de **3 595 468,66 euros HT**.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **14 AVR. 2017**

AFFICHEE LE : **21 AVR. 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **14 AVR. 2017**